



# Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

## Présents :

Sébastien PIRLOT, Bourgmestre ;  
Lisiane MALHAGE, Vovo NZUZI KAMBU, Alain MAITREJEAN, François PONCELET, Échevins ;  
Caroline GILLET, Présidente du CPAS ;  
Patrick ADAM, Directeur général ;  
Océane BAILLE, Directrice générale f.f..

## SERVICE TAXES

### 42. CDU-1.713.112 - Indexation taux SR 2026

#### Le Collège Communal,

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la région wallonne pour l'exercice 2026 ;

Vu la clause d'indexation des taux inscrite dans le règlement taxe sur les secondes résidences dès son entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus ;

Vu que l'indice des prix à la consommation pour janvier 2025 (base 2013) s'élève à 135,39 ;

Vu que l'indice des prix à la consommation pour janvier 2024 (base 2013) s'élève à 130,08 ;

Vu la formule à utiliser pour calculer l'indexation :

Taux de la taxe \* indice janvier année antérieure  
indic janvier 2024

Attendu que ces taux sont automatiquement indexés, mais qu'il revient au collège communal d'établir, pour chaque année/exercice, un tableau récapitulant l'ensemble des nouveaux taux indexés ;

Attendu la demande d'avis adressée au Directeur financier en date du 08/12/2025 ;

Attendu l'avis favorable du Directeur financier rendu en date du 08/12/2025, conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

#### DECIDE

Article 1er — Pour l'exercice 2026, les taux de la taxe sur les secondes résidences, tels que fixés à l'article 5 du règlement-taxe entré en vigueur et applicable jusqu'en 2031 inclus, sont indexés comme suit :

1° le taux de 850,00 € est porté à 884,70 €, soit 885,00 € après arrondi ;

2° le taux de 295,00 € est porté à 307,04 €, soit 308,00 € après arrondi ;

3° le taux de 145,00 € est porté à 150,91 €, soit 151,00 € après arrondi.

Article 2 — La présente délibération sera transmise au Directeur financier et publiée sur le site de la ville de CHINY conformément au règlement-taxe.

Par le Collège Communal.

Le Directeur général,  
(s) Patrick ADAM

Le Bourgmestre,  
(s) Sébastien PIRLOT

Pour extrait conforme,  
Chiny, le 18 décembre 2025

La Directrice générale f.f.,  
  
Océane BAILLE



Le Bourgmestre,  
Sébastien PIRLOT